



## Politique et objectifs du Grand-Duché de Luxembourg en matière de sécurité aérienne

L'aviation a atteint un niveau de sécurité très élevé. L'évolution passée, favorable à long terme, est due surtout aux efforts de tous les acteurs de comprendre les causes des accidents et incidents graves et de les éliminer au fur et à mesure. Cette approche très réussie a pourtant atteint ses limites face à l'augmentation du trafic aérien et aux nouvelles technologies.

Pour continuer à progresser, il faut changer de registre et prendre une attitude proactive face aux risques. Dans ce but, le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures et la Direction de l'Aviation Civile ont décidé de mettre en place un programme national de sécurité aérienne. La présente politique s'inscrit dans le cadre de ce programme, tel que défini par les termes de l'Art. 4 du règlement grand-ducal du 18 juillet 2014 relatif au programme national de sécurité aérienne.

### Objectifs

- Le Grand-Duché de Luxembourg vise à atteindre et maintenir un niveau de sécurité aérienne parmi les meilleurs au monde, en supportant les objectifs de l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et en mettent en œuvre les réglementations adéquates.
- Améliorer encore la sécurité exige une attitude nouvelle, en se focalisant sur des objectifs communs à atteindre. Le succès se mesurera aux objectifs de sécurité effectivement atteints, au lieu de se limiter à la vérification de la conformité à des exigences légales. L'analyse des risques, basée sur des systèmes de compte-rendu de sécurité efficaces, permettra de cibler les efforts vers les questions les plus préoccupantes.

### Moyens

- Le Ministre ayant le transport aérien dans ses compétences affectera des ressources financières et humaines suffisantes pour assurer une gestion et une supervision appropriées de la sécurité.
- La Direction de l'Aviation Civile établira une culture de compte rendu de la sécurité qui mérite la confiance du personnel impliqué, en mettant en place une politique d'application basée sur la « culture juste ».
- La Direction de l'Aviation Civile encourage les organisations impliquées dans l'aviation à Luxembourg à mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité efficaces et englobant toutes leurs activités. La Direction de l'Aviation Civile encourage le partage d'informations concernant la sécurité et les meilleures pratiques.
- La Direction de l'Aviation Civile contribue à la réalisation du niveau de sécurité souhaité en veillant à se doter de personnel compétent et expérimenté, et en assurant sa formation continue.

Luxembourg, le 13 OCT. 2015

Le Directeur de l'Aviation Civile

  
Pierre JAEGER

Département des transports

Le Ministre du Développement  
Durable et des Infrastructures

  
François BAUSCH